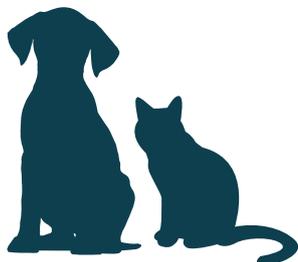


# Fourrière intercommunale



Ces 2 box sont destinés au dépôt, en l'absence des agents en charge de la fourrière, de chiens ou chats trouvés errants (en bonne santé).

## Vous venez déposer un animal errant, MERCI de :



1) Mettre de quoi **BOIRE** et **MANGER** dans le box.

(Des croquettes pour chiens ou chats sont disponibles dans les contenants bleus.)



2) Fermer la porte du box avec le cadenas.



3) Enfin, merci de nous indiquer le lieu (commune + secteur) où vous avez trouvé l'animal.

(S'il n'est pas identifié par une puce ou un tatouage, cela facilitera la mise en ligne d'une annonce destinée à retrouver ses maîtres.)

## Pour nous contacter :



Du lundi au vendredi, 8 h 30-12 h et 13 h 30 -17 h : 06 02 57 46 93

En cas de non réponse ou en dehors de ces horaires : 06 78 43 40 35

**e-mail** : [technique@cdcmova.fr](mailto:technique@cdcmova.fr)

## En cas d'urgence :



**Si l'animal est en péril et nécessite des soins**, contactez une des vétérinaires conventionnées ou, le cas échéant un(e) autre vétérinaire.

Les **vétérinaires** conventionnées / fourrière :

Dr Vrignat, 06 85 22 56 48, Chalais ;

Dr Frand, 02 54 24 88 97, cabinet du Val d'Anglin, Saint-Benoît-du-Sault.

Autre clinique du territoire :

AniMaVet, 02 54 25 60 22, Chaillac.